

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

## DECISION - EXTRAIT DU REGISTRE

Décision de la Présidente prise par délégation du conseil communautaire n°2017-004

Marchés publics

Objet : **ATTRIBUTION DU LOT 2 DU MARCHÉ PUBLIC EXTENSION ET TRANSFORMATION DU BÂTIMENT JOUXTANT L'ÉCOLE MATERNELLE EN CENTRE DE LOISIRS**

### La Présidente,

Vu la délibération du conseil communautaire 21.2014 en date du 9 avril 2014 autorisant la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu,

Vu les délibérations n°2016-007 du 26 février 2016 et n°2016-025 du 30 juin 2016,

Vu les délibérations n°2017-18 du 24 mars 2017 et n°2017-062 du 15 septembre 2017 approuvant le principe de l'opération d'extension et de transformation d'un bâtiment en centre de loisirs à Saulieu ainsi que les conditions et modalités techniques et financières de réalisation du projet,

Vu la délibération n°63.2017 du 15 septembre 2017 portant sur une décision modificative n°1 du budget annexe enfance,

### DECIDE

ARTICLE UNIQUE – de retenir l'offre de l'entreprise SARL Ponzio Bâtiment pour un montant de tranche ferme sans variante de 164 155,91 € HT dans le cadre de l'extension et transformation du bâtiment jouxtant l'école maternelle en centre de loisirs pour le lot n°2 démolitions - gros œuvre.

Fait à Saulieu, le 9 octobre 2017

Pour extrait conforme

La Présidente,



A-C. LOISIER



Déposé le

10 OCT. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **10 OCT. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-069

Séance du 23 octobre 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	29	31

Date de la convocation
19/10/2017

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky VIGANEGO, doyen de l'Assemblée, à Saulieu.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-L. PETIT, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, G. VOISSARD, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : V. LOISIER (procuration à A-C. LOISIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY)

### Objet : **ELECTION DU PRESIDENT**

Vu la loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur obligeant les parlementaires concernés à faire cesser cette incompatibilité en démissionnant du mandat ou de la fonction qu'il détenait antérieurement à l'élection et qui les a mis en situation d'incompatibilité ;

Vu le courrier de la préfète de la Côte-d'Or en date du 10 octobre 2017 acceptant la démission de Madame Anne-Catherine LOISIER de la fonction de présidente de la Communauté de communes de Saulieu, décision effective à réception dudit courrier soit le 11 octobre 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-14 et L. 5211-2 qui indiquent que, dès lors que le préfet a accepté la démission du président de la communauté, il convient de procéder à son remplacement dans un délai de 15 jours ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

### **Le conseil communautaire, DECIDE**

De proclamer Madame Maryse BOLLENGIER présidente de la Communauté de communes de Saulieu et la déclare installée.



Dépose le :

27 OCT. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **24 OCT. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

## PROCES-VERBAL DE L'ELECTION

Election du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau

Séance du 23 octobre 2017

Effectif légal	Conseillers en exercice
31	31

Le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, à Saulieu, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes de Saulieu.

Date de la convocation
19/10/2017

Etaient présents :

Nom	Présent	Absent	Procuration à
Nadège ARDIET-ASSIER	X		
Reine BAUDOUIN	X		
Maryse BOLLENGIER	X		
Pierre BRENOT	X		
François CAP	X		
Didier DUPUIS	X		
Annie FEUCHOT	X		
Annie GARCET	X		
Florence GATINET	X		
Françoise GUERRIER	X		
Jean JOSSE	X		
Philippe LAVAUT	X		
Catherine LEPEE		X	Jean Marie SIVRY
Frédéric LEROY	X		
Odile LHUILLIER	X		
Anne-Catherine LOISIER	X		
Valéry LOISIER		X	Anne Catherine LOISIER
Hervé LOUIS	X		
Philippe MAILLET	X		
Olivier MARECHAL	X		
Jean-Philippe MESLIN	X		
Didier PASQUET	X		
Jacques PERNOT	X		
Bernard PERREAU	X		
Jean-Louis PETIT	X		
Jean-Marc PETIT	X		
Jean-Paul QUESTE	X		
Jean-Claude SEGUIN	X		
Jean-Marie SIVRY	X		
Jacky VIGANEGO	X		
Guy VOISSARD	X		

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Claude SEGUIN, 1<sup>er</sup> vice-président.

Le conseil communautaire a désigné un secrétaire : .....Guy VOISSARD.....

## 1. Election du président

### Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Nombre de conseillers présents : .....

Nombre de conseillers prenant part aux votes (présents + procurations) : .....

Quorum : 16

### Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : ..François CAP.....

.....Jean LOUIS Odile L'HUILLIER.....

### Déroulement de chaque tour de scrutin

Le président de séance a rappelé que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (articles L.5211-2, L.2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales).

La majorité absolue est égale à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe, l'a déposée lui-même dans l'urne puis a signé la liste d'émargement en face de son nom. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
BOLLENGIER Mlayze	16	seize
GUERRIER François	3	trois
PERREAU Bernard	12	douze

### Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres

### Résultats du troisième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres

### Proclamation de l'élection du président

..... Maryse BOLLENGIER ..... a été proclamée présidente et a été immédiatement installée

## 2. Election des vice-présidents

Sous la présidence de ..... Maryse BOLLENGIER ..... élue présidente le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

# 1<sup>er</sup> vice-président

## Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	11
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Jean Marc PETIT	19	dix neuf
Jean Claude SEGUIN	1	un

## Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres

## Proclamation de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président

..... Jean Marc PETIT ..... a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-président.

MB

## 2<sup>ème</sup> vice-président

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Jean Claude SEGUIN	28	vingt huit

### Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres

### Proclamation de l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président

.....Jean Claude SEGUIN..... a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président.

# 3<sup>ème</sup> vice-président

## Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Didier PASQUET	28	vingt huit

## Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres

## Proclamation de l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président

.....Didier PASQUET..... a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président.



## 4<sup>ème</sup> vice-président

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	10
Nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Olivia MARECHAL	20	vingt
Juni LOUIS	1	un

### Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres

### Proclamation de l'élection du 4<sup>ème</sup> vice-président

.....Olivia MARECHAL..... a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président.

## 5<sup>ème</sup> vice-président

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
François GUERRIER	29	vingt neuf

### Résultats du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres

### Proclamation de l'élection du 5<sup>ème</sup> vice-président

.....François.....GUERRIER..... a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président.

## 3. Election des autres membres du bureau

Sous la présidence de ....Marie.....BOLLENGIER.....  
 élue présidente, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau de la communauté. Il a été rappelé que ces autres membres sont élus selon les mêmes modalités que le président et les vice-présidents.

## 7<sup>ème</sup> membre

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Jean Louis PETIT	29	vingt neuf

### Proclamation de l'élection du 7<sup>ème</sup> membre du bureau de la communauté

.....Jean Louis PETIT..... a été proclamé 7<sup>ème</sup> membre du bureau.

Arrivée de Catherine LEPEE

## 8<sup>ème</sup> membre

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Annie GARCET	31	trente et un

### Proclamation de l'élection du 8<sup>ème</sup> membre du bureau de la communauté

.....Annie GARCET..... a été proclamé 8<sup>ème</sup> membre du bureau.

## 9<sup>ème</sup> membre

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
François CAP	30	trente

### Proclamation de l'élection du 9<sup>ème</sup> membre du bureau de la communauté

.....François CAP..... a été proclamé 9<sup>ème</sup> membre du bureau.

## 10<sup>ème</sup> membre

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Florence GATINET	30	trente

### Proclamation de l'élection du 10<sup>ème</sup> membre du bureau de la communauté

.....Florence GATINET..... a été proclamé 10<sup>ème</sup> membre du bureau.

## 11<sup>ème</sup> membre

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	7
Nombre de suffrages exprimés	24
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Valéry LOISIER	24	vingt quatre

### Proclamation de l'élection du 11<sup>ème</sup> membre du bureau de la communauté

..... Valéry LOISIER ..... a été proclamé 11<sup>ème</sup> membre du bureau.

## 12<sup>ème</sup> membre

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	5
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Jean Marie SIVRY	26	vingt six

### Proclamation de l'élection du 12<sup>ème</sup> membre du bureau de la communauté

..... Jean Marie SIVRY ..... a été proclamé 12<sup>ème</sup> membre du bureau.

## 13<sup>ème</sup> membre

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	31
Nombre de suffrages déclarés nuls	5
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	16

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres
Jacky VIGANE GO	26	vingt six

### Proclamation de l'élection du 13<sup>ème</sup> membre du bureau de la communauté

..... a été proclamé 13<sup>ème</sup> membre du bureau.

## 14<sup>ème</sup> membre

### Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés nuls	
Nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Nom et prénom des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	en chiffres	en lettres

### Proclamation de l'élection du 14<sup>ème</sup> membre du bureau de la communauté

..... a été proclamé 14<sup>ème</sup> membre du bureau.

# Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à 22.h.20 a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

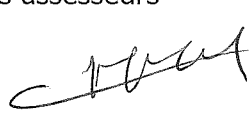

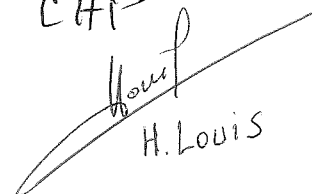
Le président



Le conseiller communautaire le plus âgé



Les assesseurs

  
CAP  
  
O. & P. Elie  
  
H. Louis

Le secrétaire



Dépose le :

27 OCT. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-070

Séance du 23 octobre 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	29	31

Date de la convocation
19/10/2017

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Saulieu.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-L. PETIT, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, G. VOISSARD, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : V. LOISIER (procuration à A-C. LOISIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY)

### Objet : **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-10 et L. 5211-2 du CGCT qui stipulent que l'élection d'un nouveau président de communauté entraîne l'élection de nouveaux vice-présidents, sans que ces derniers n'aient besoin de démissionner ;

Vu la délibération n°2017-069 portant sur l'élection du président ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant la démission de Madame Anne-Catherine LOISIER de la fonction de présidente ;

Considérant que les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

### **Le conseil communautaire, DECIDE**

Article 1 / De proclamer Monsieur Jean-Marc PETIT, conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> vice-président et le déclare installé.

Article 2 / De proclamer Monsieur Jean-Claude SEGUIN, conseiller communautaire, élu 2<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

Article 3 / De proclamer Monsieur Didier PASQUET, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

Article 4 / De proclamer Monsieur Olivier MARECHAL, conseiller communautaire, élu 4<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

Article 5 / De proclamer Madame Françoise GUERRIER, conseiller communautaire, élu 5<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.



Dépose le :

27 OCT. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le 24 OCT. 2017

- par transmission au contrôle de légalité le :



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-071

Séance du 23 octobre 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	29	31

Date de la convocation
19/10/2017

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Saulieu.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-L. PETIT, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, G. VOISSARD, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : V. LOISIER (procuration à A-C. LOISIER), C. LEPEE (procuration à J-M. SIVRY)

### Objet : **NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu qui prévoit que le nombre total des membres du bureau est fixé à 14 mais que ce nombre peut être modifié par simple délibération du conseil communautaire ;

Vu la délibération n°19.2014 du 9 avril 2014 fixant le nombre de vice-présidents à 5 ;

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE**

De fixer le nombre de membres du bureau à 13, soit la présidente, les 5 vice-présidents et 7 autres membres.

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Dépose le :

27 OCT. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **24 OCT. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-072

Séance du 23 octobre 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	30	31

Date de la convocation
19/10/2017

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Saulieu.

Étaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-L. PETIT, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, G. VOISSARD, J. VIGANEGO

Étaient absents ou excusés : V. LOISIER (procuration à A-C. LOISIER)

### Objet : **ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu qui prévoit que le nombre total des membres du bureau est fixé à 14 mais que ce nombre peut être modifié par simple délibération du conseil communautaire ;

Vu la délibération n°2017-071 fixant le nombre de membres du bureau à 13, soit la présidente, les 5 vice-présidents et 7 autres membres,

Vu le procès-verbal de l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que les membres du bureau non président et non vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE**

Article 1 / De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

Jean-Louis PETIT,  
Annie GARCET,  
François CAP,  
Florence GATINET,  
Valéry LOISIER,  
Jean-Marie SIVRY,  
Jacky VIGANEGO.

Article 2 / Les déclare installés.



Dépose le :

27 OCT. 2017

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **24 OCT. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-073

Séance du 23 octobre 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	30	31

Date de la convocation
19/10/2017

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Saulieu.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-L. PETIT, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, G. VOISSARD, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : V. LOISIER (procuration à A-C. LOISIER)

### Objet : **DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Saulieu ;

Vu la délibération n°2017-069 portant élection du président de la communauté ;

Considérant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant avec certaines exceptions ;

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE**

1° De charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- de procéder, dans la limite de 350 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés en procédure adaptée et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 5 000 € ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 350 000 € ;

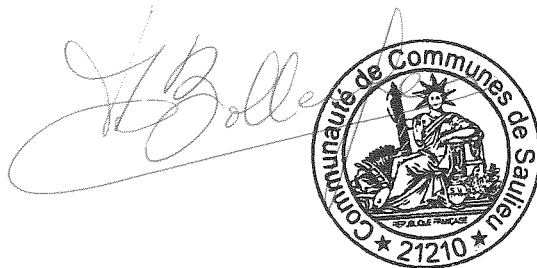
- d'autoriser la présidente à signer les documents liés aux ventes et achats, hors actes administratifs fonciers, autorisés expressément par le conseil communautaire.

2° Rappelle que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, la présidente rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER



Dépose le :

**27 OCT. 2017**

**A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD**

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **24 OCT. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-074

Séance du 23 octobre 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	30	31

Date de la convocation
19/10/2017

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Saulieu.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-L. PETIT, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, G. VOISSARD, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : V. LOISIER (procuration à A-C. LOISIER)

### Objet : **SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS FONCIERS**

Vu l'article L. 1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques stipulant que « les personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 ont qualité pour passer en la forme administrative leurs actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers ou de fonds de commerce », étant ici précisé que les personnes mentionnés à l'article L 1 sont l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les établissements publics ;

Vu l'article L. 1212-6 du code général de la propriété des personnes publiques stipulant que « la réception et l'authentification des actes d'acquisition immobilières passés en la forme administrative par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont lieu dans les conditions fixées à l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales » ;

Vu L'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales stipulant que «les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités (...) sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics. Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, (...) l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination » ;

Vu la délibération n°2017-069 portant élection du président de la communauté et la délibération n°2017-070 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que la Présidente a donc, dans le cas évoqué ci-dessus, une fonction équivalente à celle d'un notaire dont le rôle consiste à recevoir les actes conclus devant lui et à leur donner une valeur probante et une force exécutoire ;

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE**

D'autoriser Monsieur Jean-Marc PETIT, 1<sup>er</sup> vice-président, à signer les actes administratifs dits « fonciers » pour le compte et au nom de la Communauté de communes de Saulieu.



27 OCT. 2017

Pour extrait conforme,

La présidente, M. BOLLENGIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le 24 OCT. 2017

- par transmission au contrôle de légalité

LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-075

Séance du 23 octobre 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	30	31

Date de la convocation
19/10/2017

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Saulieu.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOUIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-L. PETIT, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, G. VOISSARD, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : V. LOISIER (procuration à A-C. LOISIER)

### Objet : INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-12 et R. 5214-1 ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE

1° Des indemnités suivantes :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montants au 23/10/2017
président	18,36 %	710,65 €/mois
vice-président	6,75 %	261,27 €/mois

2° De verser les indemnités de fonction de la présidente à compter du 23/10/2017.

3° De verser les indemnités de fonction de chaque vice-président à compter de la date d'effet de l'arrêté de délégation de fonctions le concernant.

4° De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté, soit :

	Effectif	Taux max. 3 500 à 9 999 hab.	Montants annuels max.	Taux fixés par la communauté	Montants annuels au 23/10/17 pour la communauté
président	1	41,25 %	19 159,75 €	18,36 %	8 527,83 €
vice-président	5	16,50 %	38 319,50 €	6,75 %	15 676,16 €
			57 479,25 €		24 203,99 €



Dépose le :

**27 OCT. 2017**

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD

Pour extrait conforme,

La présidente,  
Maryse BOLLENGIER



Acte certifié exécutoire

- par affichage le **24 OCT. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAULIEU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération du conseil communautaire n°2017-076

Séance du 23 octobre 2017

Nombre de membres		
afférents	présents	qui ont pris part au vote
31	30	31

Date de la convocation
19/10/2017

Secrétaire de séance
G. VOISSARD

Le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Saulieu s'est réuni sous la présidence de Madame Maryse BOLLENGIER, présidente, à Saulieu.

Etaient présents : N. ARDIET-ASSIER, R. BAUDOIN, M. BOLLENGIER, P. BRENOT, F. CAP, D. DUPUIS, A. FEUCHOT, A. GARCET, F. GATINET, F. GUERRIER, J. JOSSE, P. LAVAUT, C. LEPEE, F. LEROY, O. LHUILLIER, A-C. LOISIER, H. LOUIS, P. MAILLET, O. MARECHAL, J-P. MESLIN, D. PASQUET, J. PERNOT, B. PERREAU, J-L. PETIT, J-M. PETIT, J-P. QUESTE, J-C. SEGUIN, J-M. SIVRY, G. VOISSARD, J. VIGANEGO

Etaient absents ou excusés : V. LOISIER (procuration à A-C. LOISIER)

### Objet : **MODIFICATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Saulieu,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE**

1° De créer les 4 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- commission protection de l'environnement, gestion des déchets et des milieux aquatiques (servant aussi de commission consultative d'élaboration et de suivi pour le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) ;
- commission action sociale dont enfance jeunesse ;
- commission aménagement de l'espace, voirie et équipements communautaires ;
- commission développement économique, numérique et touristique.

2° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission protection de l'environnement, gestion des déchets et des milieux aquatiques : Maryse BOLLENGIER, Jean-Claude SEGUIN, François CAP, Anne-Catherine LOISIER, Hervé LOUIS, Jean-Marie SIVRY.

3° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission action sociale dont enfance jeunesse : Maryse BOLLENGIER, Didier PASQUET, Nadège ARDIET-ASSIER, Pierre BRENOT, Florence GATINET, Odile LHUILLIER.

4° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission aménagement de l'espace, voirie et équipements communautaires : Maryse BOLLENGIER, Jean-Marc PETIT, Pierre BRENOT, Frédéric LEROY, Valéry LOISIER, Philippe MAILLET, Jean-Louis PETIT, Jacques PERNOT, Jean-Paul QUESTE, Jean-Marie SIVRY, Guy VOISSARD.

5° De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission développement économique, numérique et touristique : Maryse BOLLENGIER, Olivier MARECHAL, Annie GARCET, Florence GATINET, Françoise GUERRIER, Catherine LEPEE, Anne-Catherine LOISIER, Hervé LOUIS, Didier PASQUET, Bernard PERREAU.

6° D'autoriser les conseillers municipaux des communes membres de la communauté à participer aux réunions des commissions après en avoir effectué la demande écrite auprès de la présidente.

Pour extrait conforme,

La présidente,

Maryse BOLLENGIER




Dépose le :

**27 OCT. 2017**

**A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD**

Acte certifié exécutoire

- par affichage le **24 OCT. 2017**

- par transmission au contrôle de légalité le :